

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**18 SEPTEMBRE 2017
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 18 septembre 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame Lyne Beaulieu et messieurs Francis Rinfret et Bruno Desjarlais.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services
juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usage conditionnel ci-après :

- Possibilité d'obtenir copie de la pétition déposée contre le projet

**2017-388 Usage conditionnel 2017-055
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
1945, Émile-Nelligan**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 1945, Émile-Nelligan;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 25 juillet 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2017-07-055 du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Marcil
APPUYÉ par Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2017-055 afin d'aménager un logement

complémentaire à la résidence sise au 1945, Émile-Nelligan, le tout, tel que présenté aux plans concept de Jean-Charles Potvin, dossier « 1945 Émile-Nelligan » déposés en date du 4 juillet 2017.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2017-389 Acquisition d'un tracteur chargeur articulé

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur chargeur articulé;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria

APPUYÉ par Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, René Riendeau (1986) inc., pour l'acquisition d'un tracteur chargeur articulé, selon sa soumission du 7 septembre 2017, pour un montant total de 125 207.77 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de dix (10) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 3004

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-390 Engagement à la cession des parties de lots 980 et 1036-1 en faveur du MTMDET

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2017-271 lors de la séance spéciale du 19 juin 2017;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorise notamment l'acquisition par la Ville de Varennes des parties de lots 980 et 1036-1, soit les parcelles 5 et 7 au plan annexé;

CONSIDÉRANT la demande du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Natalie Parent

APPUYÉ par Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER que la Ville de Varennes est autorisée et s'engage à céder au MTMDET les parcelles numéro 5 et 7 au plan ci-annexé pour la somme de 1 dollar (1 \$).

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 03.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA